

L'ACTUALITÉ POLITIQUE

En dépit d'un contexte parlementaire toujours instable, le gouvernement Lecornu poursuit sa trajectoire budgétaire. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 et le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) continuent leur parcours, malgré le rejet en commission de la première partie du PLF. Ce revers contraint les députés à tout reprendre en séance publique à partir du vendredi 24 octobre. Le gouvernement, qui tient pour l'instant sans recourir au 49.3, tente de contenir les fractures internes et de rassembler une majorité autour des textes.

La taxe Zucman reste au cœur des tensions politiques. Portée par la gauche et visant à instaurer une taxation minimale de 2 % sur les très hauts patrimoines, elle divise non seulement les groupes parlementaires mais aussi le Parti socialiste lui-même. Selon France Info, plusieurs élus PS s'interrogent sur la stratégie du groupe : faut-il maintenir une posture radicale ou négocier un compromis avec la majorité pour sauver une version édulcorée du texte ? Cette ligne de fracture pourrait affaiblir la pression exercée par la gauche sur le gouvernement. Une piste de compromis envisagée serait de cibler uniquement les ultra-riches, avec un seuil plus élevé, ou d'en faire une contribution exceptionnelle plutôt qu'une taxe permanente.

En attendant, un amendement marquant a été adopté mardi : le doublement du taux de la taxe GAFAM, qui passe de 3 à 6 %, ciblant plus sévèrement les grandes entreprises du numérique. Le gouvernement s'y est opposé, craignant des représailles de la part de l'administration Trump.

L'actualité politique a également été bouleversée par l'incarcération de Nicolas Sarkozy. L'ancien président de la République a été écroué à la prison de la Santé pour purger une peine d'un an ferme, dans le cadre de l'affaire du financement libyen de sa campagne présidentielle de 2007. Cette décision, inédite sous la Ve République, marque un tournant judiciaire majeur et suscite de nombreuses réactions. À droite, certains dénoncent une instrumentalisation politique de la justice, tandis que d'autres appellent au respect des institutions.

Après plusieurs mois d'incertitude, le calendrier parlementaire de la loi sur la fin de vie se précise. Les deux textes – l'un sur les soins palliatifs, l'autre sur l'aide à mourir – devraient être examinés au Sénat à partir du 12 janvier prochain, pour une durée estimée à deux à trois semaines. La date n'a pas encore été officiellement confirmée, mais plusieurs sources parlementaires convergent sur cette hypothèse.

Le parcours du texte a été ralenti par les bouleversements politiques récents, notamment la chute du gouvernement de François Bayrou puis la démission de Sébastien Lecornu, depuis renommé Premier ministre. Malgré ces reports, l'exécutif maintient sa volonté de clore le débat avant l'élection présidentielle de 2027.

PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) POUR 2026

Les députés examinent depuis le vendredi 24 octobre en séance publique la première partie (recettes) du projet de loi de finances pour 2026. Les articles 1er et 2 ont été adoptés, ainsi que plusieurs articles additionnels jusqu'à l'article 2 terdecies. Les travaux se poursuivent jusqu'au lundi 3 novembre. Le vote sur l'ensemble de cette première partie aura lieu par scrutin public le mardi 4 novembre à 16h30. En cas de rejet, comme l'an dernier, tous les amendements adoptés tomberont et le texte partira directement au Sénat sans discussion de la deuxième partie (dépenses).

Amendements notables adoptés :

- **Article 2 ter (nouveau) :** défiscalisation à l'IRPP des pensions alimentaires pour l'entretien d'un enfant mineur, dans la limite de 4 000 € par enfant, plafonnée à 12 000 € par an, sans possibilité de déduction pour les sommes versées aux descendants mineurs. Cet amendement, porté par la députée Marie-Charlotte Garin (EELV), a été adopté en commission puis en séance.
- **Article 2 sexies (nouveau) :** défiscalisation totale des heures supplémentaires et complémentaires réalisées à compter du 1er octobre 2025, avec suppression du plafond actuel de 7 500 €. Amendements identiques de Laurent Wauquiez (LR) et Fabien Di Filippo (LR).
- **Article 2 terdecies (nouveau) :** prolongation jusqu'au 31 décembre 2027 du crédit d'impôt pour les travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie ou au handicap. Amendement de Jean-Pierre Vigier (LR).

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (PLFSS) POUR 2026

Le gouvernement a présenté une lettre rectificative au PLFSS 2026, adoptée en Conseil des ministres le 23 octobre. Cette nouvelle version modifie légèrement les articles 7, 14, 17, 44, 52 et ajoute un article 45 bis, portant notamment sur la suspension de la réforme des retraites de 2023 pour certaines générations.

Modifications majeures apportées par la lettre rectificative :

- **Article 14 :** révision des tableaux d'équilibre par branche (vieillesse, famille, autonomie). La branche vieillesse présente un déficit de 3,0 Mds d'euros en 2026, en amélioration par rapport aux prévisions initiales.
- **Article 17 :** ajustement des prévisions de recettes et de dépenses jusqu'en 2029, avec une amélioration progressive des équilibres budgétaires.
- **Article 44 :** stabilisation des prestations sociales de 2027 à 2030, avec une revalorisation inférieure à l'inflation (écart de

0,4 à 0,5 %), ce qui permettra une économie de plus de 6 Mds d'euros en 2029.

- **Article 45 bis (nouveau)** : suspension du relèvement de l'âge de départ à la retraite prévu pour la génération 1964-1968, jusqu'en janvier 2028.

Les députés ont entamé l'examen du PLFSS lundi 27 octobre en commission des Affaires sociales. Les travaux se poursuivent jusqu'au vendredi 31 octobre. La discussion en séance publique commencera le mardi 4 novembre à 17h30.

Amendements adoptés en commission :

- **Article 1er** : suppression de l'article rectifiant les équilibres 2025, par amendements de Ségolène Amiot (LFI) et Joëlle Mélin (LR).
- **Article 2** : rejet du relèvement de l'ONDAM 2025, pourtant présenté comme nécessaire pour financer les mesures sociales nouvelles.

PROPOSITIONS DE LOI

Rejet définitif de la PPL Iacovelli :

Le Sénat a rejeté en séance publique, après un rejet en commission, la proposition de loi du sénateur Xavier Iacovelli (Renaissance) visant à supprimer l'obligation alimentaire à l'égard d'un parent défaillant. Le rejet est désormais définitif.

PETITE ENFANCE : PUBLICATION DU GUIDE « LES CLÉS DE L'ENFANCE »

Le Haut-commissariat à l'Enfance a publié le 23 octobre un guide pratique à destination des parents d'enfants de 0 à 3 ans. Ce document de 16 pages, diffusé également en version papier, propose des repères éducatifs et des ressources fiables. Il aborde les besoins essentiels du jeune enfant, la lutte contre les violences, la place du numérique, et recense les lieux d'écoute et d'aide à la parentalité. Ce guide s'inscrit dans le Plan de soutien à la parentalité porté par Sarah El Haïry.

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Application du programme EVARS

Alexandre Basquin, sénateur PCF du Nord, a interrogé le ministère de l'Éducation nationale sur l'application incomplète des programmes d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS). Annoncée pour la rentrée 2025, leur mise en œuvre reste très partielle : seuls 15 % des élèves y ont réellement eu accès. Il demande au Gouvernement quelles mesures sont prévues pour garantir leur application dans l'ensemble des établissements scolaires.

Aide à mourir : calendrier au Sénat

Brigitte Liso, députée Renaissance, a interpellé le Gouvernement sur le calendrier d'examen des propositions de loi relatives à l'aide à mourir, adoptées par l'Assemblée nationale le 27 mai. Le ministre Laurent Panifous a confirmé que les textes seront bien inscrits à l'ordre du jour du Sénat après la fin de la séquence budgétaire, avec un objectif de promulgation avant l'été 2026. ■

AGENDA PARLEMENTAIRE (1/2)

• À L'ASSEMBLÉE NATIONALE :

→ **Projet de Loi Finance (PLF) :**

- 1^{re} partie (recettes) : du 24 octobre au 3 novembre
 - Vote de la 1^{re} partie : mardi 4 novembre à 16h30
- 2^e partie (dépenses) : du 12 au 23 novembre
 - Vote final : lundi 24 novembre à 16h

→ **Projet de Loi Financement de la Société Sociale (PLFSS) :**

- Commission des Affaires sociales : du 27 au 31 octobre
- Séance publique : du 4 au 10 novembre
- Vote final : mercredi 12 novembre à 15h

• AU SÉNAT :

→ **Projet de loi finance (PLF) :**

- Commission des Finances : 5 novembre puis 19 novembre

AGENDA PARLEMENTAIRE (2/2)

→ Séance publique : du 26 novembre au 11 décembre

→ Vote final : vendredi 12 décembre

→ **Projet de Loi Financement de la Société Sociale (PLFSS) :**

→ Commission des Affaires sociales : 14 novembre

→ PLFSS – Séance publique : du 19 au 24 novembre

→ Vote final : mardi 25 novembre à 14h30